



Objet : Appel à projets « Innovation humanitaire » 2023

1. Objectifs

Selon le *Global Humanitarian Overview 2023*, ce sont 339 millions de personnes qui ont aujourd'hui besoin d'assistance humanitaire et de protection dans le monde, en raison de l'intensification des conflits armés, et la multiplication des crises (sanitaires, alimentaires, climatiques). Dans ce contexte de besoins croissants, le Centre des opérations humanitaires et de stabilisation (COHS) lance un nouvel appel à projets consacré à l'« Innovation humanitaire » et doté d'une enveloppe totale de 3M€.

Cet appel s'inscrit dans la continuité des engagements français en matière humanitaire¹ et vise à **soutenir des projets novateurs et structurants, portés par ses partenaires humanitaires, cherchant à adresser les défis opérationnels auxquels sont confrontés les acteurs en situation d'urgence humanitaire, et à faire évoluer en particulier les pratiques en matière de défense de l'action humanitaire, de genre et de prise en compte des enjeux environnementaux.** Il s'agit également de renforcer l'efficacité et l'efficience des actions, par la mutualisation des approches et le développement de méthodes ou d'outils novateurs.

2. Calendrier prévisionnel

L'appel à projets est ouvert à partir du **8 février 2023**. Les dossiers devront être soumis au plus tard le **19 avril 2023**.

3. Budget par projet :

Le budget des projets doit s'établir entre 0,5M€ et à 1M€.

4. Thématiques prioritaires

Les projets soumis devront cibler les thématiques suivantes :

- **La défense de l'action humanitaire**

Plus particulièrement :

- a. la protection des civils et des travailleurs humanitaires ;
- b. la promotion du droit international humanitaire (DIH) ;
- c. la lutte contre l'impunité des auteurs d'attaques et de crimes ;
- d. la protection du cyberspace humanitaire ;
- e. la lutte contre les difficultés d'accès aux terrains de crises.

¹ Conférence nationale humanitaire (2020), Evaluation externe du Fonds d'urgence humanitaire (2021), Forum Humanitaire Européen (2022)

- **La prise en compte des enjeux environnementaux et du climat dans la réponse humanitaire d'urgence**

Plus spécifiquement :

- a. l'adoption de pratiques écoresponsables par les organisations humanitaires et leurs partenaires ;
- b. la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de l'empreinte sur la biodiversité dans les actions de secours ;
- c. les actions d'anticipation et de préparation aux catastrophes.

- **La prise en compte des enjeux de genre dans l'action humanitaire d'urgence**

Plus particulièrement :

- a. la prise en compte des spécificités de genre dans la conception des projets, et des enjeux d'égalité hommes - femmes;
- b. la lutte contre les violences sexuelles ;
- c. l'action des femmes et des filles dans la mise en œuvre de programmes humanitaires.

5. Conditions d'éligibilité

5.1. Critères d'éligibilité

Le présent appel est ouvert aux ONG françaises et internationales, ainsi qu'aux ONG locales, agissant en leur nom ou en consortium. Elles doivent être reconnues pour leurs expertises et capacités d'intervention en réponse aux crises humanitaires.

Chaque organisation ne peut déposer qu'un projet dans le cadre de cet appel (consortium compris).

5.2. Projets non éligibles

Ne sont pas éligibles au financement les propositions visant l'une des opérations suivantes : i) Les projets ne présentant pas de caractère innovant pour le secteur humanitaire et de la réponse d'urgence ; ii) Les projets centrés uniquement sur la communication, l'information, ou la sensibilisation ; iii) Les projets de recherche ; iv) Les projets de développement.

6. Critères de sélection

L'éligibilité et la sélection des projets seront analysées par les équipes du COHS/CDCS, sur la base des critères ci-après :

- Innovation : Le projet doit présenter un caractère novateur et/ou structurant dans son approche, dans ses modalités de mise en œuvre.
- Impact : Le projet a pour vocation d'être partagé, dupliqué ou adapté à d'autres géographies pour impacter favorablement l'évolution du secteur humanitaire.
- Thématiques prioritaires : Les projets doivent porter à *minima* sur les thématiques prioritaires. Elles doivent figurer clairement dans le « résumé de l'action » de la note de concept.
- Enjeux transversaux : Les projets doivent tenir compte également des enjeux suivants dans sa mise en œuvre et/ou dans leur approche : i) La prise en compte des enjeux de genre (elle est obligatoire) ; ii) Le renforcement des capacités des acteurs locaux ; iii) L'inclusion des

personnes en situation de handicap, enfants, femmes et filles, personnes âgées, et autres groupes les plus vulnérables ; iv) Le développement de solutions supports et de nouvelles technologies dans les secteurs suivants, en particulier : santé et nutrition, eau, hygiène et assainissement, protection, soins psychologiques, déminage humanitaire, éducation en situation d'urgence...

- **Efficacité** : Le projet doit participer au renforcement de l'efficacité et de l'efficience de l'action humanitaire.
- **Expertise** : Le projet repose sur une expertise reconnue et une expérience avérée des organisations soumissionnaires. L'analyse des défis à l'origine du projet proposé est claire et cohérente.

Seront également encouragés les projets :

- Soutenant des dynamiques partenariales équilibrées, menés en partenariat avec des acteurs locaux et favorisant leur participation et leur autonomisation ;
- Favorisant la mutualisation des approches et la mise en commun de solutions innovantes ;
- Faisant l'objet d'un co-financement par d'autres bailleurs internationaux.

7. Durée des projets

Les projets s'inscriront sur une période entre 12 et 18 mois et devront commencer au plus tard au 1^{er} novembre 2023.

8. Procédure de dépôt des dossiers

8.1. Demande initiale

Le dépôt des dossiers doit être effectué par mail à l'adresse suivante : appelinnovationhumanitaire.cdcs-cohs@diplomatie.gouv.fr

Chaque dossier ne devra pas excéder 10Mo et devra contenir (formats en annexe) :

- une note de concept simplifiée (4 pages maximum) ; elle doit présenter le caractère innovant et/ou structurant du projet (analyse du contexte, plus-value et caractère innovant, faisabilité technique, approche au bénéfice du secteur et des acteurs humanitaires etc.).
- un budget prévisionnel (par grandes familles de dépenses, faisant apparaître, co-financements obtenus ou en cours d'obtention) ;
- un cadre logique ;
- un chronogramme de mise en œuvre du projet.

8.2. Pré-sélection

Les propositions présélectionnées seront notifiées par les équipes du CDCS qui procéderont ensuite à un examen approfondi des projets et pourront solliciter des informations complémentaires. Au cours de cette phase, des modifications pourront être demandées, y compris afin d'adapter le montant du financement.

8.3. Sélection finale

Les projets sélectionnés suivront ensuite le processus d'attribution et de contrôle de subventions du COHS/CDCS.

Toute demande d'information au sujet de l'appel à projets pourra également être adressée par courriel à l'adresse suivante : appelinnovationhumanitaire.cdcs-cohs@diplomatie.gouv.fr